



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°84/2013
DU 15 OCTOBRE 2013**

Complétant la délibération n°79/2013 du 25/9/2013 ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française

L'an deux mille treize, le quinze octobre à neuf heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	08 octobre 2013
Date d'affichage :	08 octobre 2013

Résultats des votes

Pour	15
Contre	6
Abstentions	1

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

15 Octobre 2013

Affichage de la présente délibération le :

.....23 OCT. 2013.....

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURATEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	Audrey DU SOUICH
23	TAVAE Imelda	X		
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama		X	
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre	X		
31	DOOM Yves		X	
32	TIRAO Aldo	X		
33	EBB-RAIOAOA Marir		X	Béatrice VERNAUDON
20			13	2

DELIBERATION N°84/2013 DU 15 OCTOBRE 2013

Complétant la délibération N° 79/2013 du 25 septembre 2013 ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et spécialement son article 75 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU l'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU la délibération n°79/2013 du 25 septembre 2013 ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15 octobre 2013

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ	
VOTANTS	22
POUR	15
CONTRE	6
ABSTENTION	1

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le tableau des emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française créé par la délibération N° 79/2013 du 25 septembre 2013 est complété comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A – Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	1
	Conseiller (grade provisoire)	1
	Conseiller	2
B – Maîtrise	Technicien principal	4
	Lieutenant	1
	Technicien	3
C – Application	Adjoint principal	1
	Adjudant	1
	Adjoint principal (grade provisoire)	1
	Adjoint	4
	Sergent	2
	Gardien	1
D – Exécution	Adjoint (grade provisoire)	2
	Agent principal	9
	Caporal-chef	3
	Agent	2
	Sapeur	2
Total		46

Article 2 : Le tableau des emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française consolidé est le suivant :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A – Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	1
	Conseiller (grade provisoire)	1
	Conseiller	2
B – Maîtrise	Technicien principal	5
	Lieutenant	1
	Technicien	3
C – Application	Adjoint principal	2
	Adjudant	1
	Adjoint principal (grade provisoire)	1
	Adjoint	5
	Sergent	2
	Gardien	1
D – Exécution	Adjoint (grade provisoire)	2
	Agent principal	10
	Caporal-chef	3
	Agent	6
	Sapeur	2
Total		54

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint

Mairai SUN



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le **21 OCT. 2013**

et publication du**23 OCT.**...2013

Pour le Maire absent,
Le Premier adjoint

Mairai SUN

